



## PRESENTATION TESTS B ET B +

### Architecture des tests d'orientation

Les tests d'orientation de catégories B et B principal sont des tests multifilières. Leur architecture provient de la synthèse de deux sources d'informations :

↘ le repérage des difficultés récurrentes et rédhibitoires recensées dans les rapports de jury des concours,

↘ l'identification du socle de compétences transversales nécessaires à la réussite des épreuves, l'épreuve référence étant celle de la synthèse à partir d'un corpus de documents (note administrative, note de synthèse, note opérationnelle, synthèse, rapport, étude de cas...)

Cela a conduit à isoler trois axes de compétences transversales, autour desquels est proposé un certain nombre d'exercices de complexité graduelle :

- ↘ **Séquence 1** : analyse, structuration des propos et développement de l'information,
- ↘ **Séquence 2** : synthèse et développement,
- ↘ **Séquence 3** : expression écrite, culture territoriale.

Les exercices de la **séquence 1** évaluent la capacité du candidat à comprendre, analyser et à établir des relations logiques entre les informations.

Les exercices de la **séquence 2** permettent de valider les capacités du candidat à confronter des informations, à les regrouper et à les restituer de manière synthétique.

Les exercices de la **séquence 3** sont destinés à :

- 1) Evaluer l'expression écrite,
- 2) Vérifier les connaissances « générales » territoriales.

La différence entre les tests B et B principal porte sur les exercices de la séquence 2 :

\*difficultés supplémentaires pour les B principaux :

- titrage complet d'une note de synthèse
- consigne d'introduction non explicite
- formulation de proposition opérationnelle

### Procédures de correction



Un corrigé détaillé du test est transmis à chaque correcteur. Il est important de noter que les corrigés proposés sont des propositions et ne constituent pas l'unique forme de réponse envisageable. La qualité et l'objectivité de l'évaluation de chaque exercice repose donc sur l'expertise du correcteur et une place notable est laissée à l'appréciation de ce dernier.

Cependant, il convient, dans un souci d'harmonisation, de **bien comprendre les compétences évaluées à travers chaque exercice** en lisant le présent document et **les indications de correction fournies, avant chaque proposition de corrigé d'un exercice.**

Celles-ci permettent au correcteur d'identifier les points de vigilance afin d'évaluer la prestation du candidat au plus près des attentes des exercices proposés.

Les points obtenus pour chaque exercice sont reportés à l'emplacement prévu sur la grille de notation individuelle fournie.

Il est, en outre, demandé au correcteur de cocher la ou les cases correspondant aux préconisations qui permettent au candidat de donner sens à la pondération obtenue. Il est possible d'ajouter librement d'autres remarques.

Il est apparu opportun d'établir une liste de préconisations dans un souci d'égalité de traitement des candidats. Un retour d'expériences a conduit en effet à constater des différences notables d'un correcteur à l'autre, certains formulant précisément les axes d'amélioration à envisager, d'autres étant beaucoup plus succincts en la matière.

La note obtenue au test ainsi que la grille de notation individuelle, qui sont personnelles et confidentielles, seront communiquées à chaque agent par le CNFPT.

Il est important que les candidats admis en préparation, comme ceux qui sont refusés, obtiennent une information fondée et constructive sur le positionnement de leurs compétences. Ce diagnostic permet aux candidats refusés d'envisager un parcours de formation complémentaire afin de pallier leurs insuffisances.